

UCF

«

RÈGLEMENT « LES RANDOS DE FOUGÈRES »

Départs libres à partir de 8h00.

1-Les parcours proposés sont ouverts à tous, licenciés ou non. Les participants mineurs devront être accompagnés et présenter une autorisation parentale lors de l'inscription .

3- «Les Randos de Fougères » n'est pas une compétition . Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle .

3-Devoir des participants :

Chaque participant se doit :

1. • D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes. Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage
2. • De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
3. • D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières

4-La responsabilité du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Accueil des mineurs : La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, par le club d'origine du participant mineur et d'une autorisation parentale ou tuteur légal.

5-Port du casque : **Obligatoire pour les moins de 12 ans** , le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du vélo.

6-Circulation de nuit ou de jour par visibilité insuffisante (pluie, brouillard, neige ...etc) : Les bicyclettes doivent être équipées conformément aux dispositions du Code de la route.

7-Pour circuler hors agglomération chaque participant a l'obligation de porter un gilet de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008

8-J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés de ce dernier et ne pas avoir de contre-indication médicale

9-Sur le site et sur les différents parcours des photos seront prises et diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook ucfougères) et site du club . Toute personne pourra demander de retirer les images sur lesquelles elle apparaîtrait .

Le fait de participer à LES RANDOS DE FOUGÈRES le 22/06/2025 implique l'acceptation absolue de ce règlement (affiché sur le lieu d'engagement) et l'obligation de remplir intégralement et lisiblement le bulletin .

Numéro d'urgence;18 ou 112 (portable)

Organisation :06 95 09 07 47